

L'égalité entre les femmes et les hommes - 2010

janvier 2010

Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, décembre 2009.

On trouvera ci-dessous l'introduction et les conclusions du rapport, la table des matières et le lien pour télécharger le document complet.

Sommaire de cet article

- [Introduction](#)
- [Conclusions](#)
- [Table des matières](#)

Introduction

Chaque année, la Commission européenne adresse au Conseil européen de printemps un rapport sur les avancées dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres de l'Union, et présente les défis et les priorités pour l'avenir. L'égalité des sexes est un droit fondamental et l'un des principes communs de l'Union européenne. Celle-ci a largement contribué à la promotion de la femme et à l'amélioration de la vie des femmes et des hommes grâce à une législation importante sur l'égalité de traitement et à l'intégration explicite de la dimension hommes-femmes dans ses politiques et ses instruments. Cependant, en dépit de l'évolution positive vers une société et un marché du travail plus égalitaires, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent, essentiellement au détriment des premières. La crise économique actuelle fait craindre une mise en péril des réalisations dans ce domaine et une exposition plus marquée des femmes aux effets de la récession. Le ralentissement de l'activité économique pourrait être utilisé pour justifier une limitation ou une réduction des mesures égalitaires, comme le confirme l'analyse des réactions nationales à la crise. Mais cette période de crise constitue aussi une occasion unique d'introduire des changements, l'égalité des sexes étant une condition préalable à une croissance durable, à l'emploi, à la compétitivité et à la cohésion sociale. Les décideurs pourraient saisir cette occasion pour appliquer des politiques destinées à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et dans la société.

Bien que le contexte économique et social ait changé, la crise n'a pas modifié les défis sous-jacents, comme l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail, la durabilité et l'adéquation de la protection sociale et le vieillissement de la société. Les politiques égalitaires font partie de la réponse à ces défis, mais la crise les oblige plus que jamais à faire la preuve de leur bon rapport coût-efficacité.

En 2010, la Commission européenne renouvellera son engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes en adoptant une stratégie destinée à faire suite à l'actuelle feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi sera également actualisée, et il importe que l'égalité entre les femmes et les hommes soit consolidée dans la stratégie « UE 2020 ». Par ailleurs, l'année 2010 est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui permettra de mettre en évidence la nécessité de mesures efficaces d'inclusion des groupes vulnérables. Elle marque également le quinzième anniversaire de la plateforme d'action de Pékin et verra l'évaluation des projets réalisés dans les différents domaines d'action. Il serait donc possible de renforcer les synergies entre les différentes stratégies qui doivent être revues en 2010.

Conclusions

Compte tenu de la contribution que l'égalité des sexes peut apporter à une croissance durable, à l'emploi, à la compétitivité et à la cohésion sociale, la Commission estime que la dimension hommes-femmes devrait être renforcée dans toutes les parties de la stratégie post-Lisbonne.

La Commission invite le Conseil européen à demander aux États membres de réagir sans délai aux défis évoqués dans le présent rapport, et notamment :

- de renforcer la dimension hommes-femmes dans toutes les parties de la stratégie « UE 2020 », notamment par une prise en compte plus efficace des spécificités des sexes dans tous les domaines, et de développer les actions et les objectifs chiffrés spécifiquement axés sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la stratégie européenne pour l'emploi ;
- de réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes au moyen de stratégies spécifiques faisant appel à tous les instruments disponibles, y compris des objectifs chiffrés lorsque cela se justifie ;
- de veiller, par la diversité au sein des conseils d'administration des sociétés cotées en Bourse, à favoriser un environnement décisionnel équilibré et axé sur le long terme, et de faire en sorte d'inciter les femmes à relever le défi d'être membres des conseils d'administration de ces sociétés ;
- d'améliorer les mesures de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée à la fois pour les hommes et pour les femmes, y compris les congés pour raisons familiales, les services de prise en charge des personnes dépendantes et les régimes de travail flexibles, et d'encourager un partage égal des responsabilités privées et familiales entre les hommes et les femmes pour faciliter l'exercice d'un emploi à temps plein tant par les premiers que par les secondes ;
- de redoubler d'efforts pour prévenir la violence sexiste et lutter contre celle-ci ;
- de veiller à ce que les politiques tiennent compte des femmes qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité particulière, comme les femmes qui ont un emploi précaire, les travailleuses âgées, les mères célibataires, les femmes handicapées, les femmes issues de l'immigration ou de minorités ethniques et les femmes roms ;
- de faire en sorte que les spécificités des sexes, et notamment les effets différents de la crise sur les femmes et sur les hommes, soient prises en compte dans le cadre des mesures adoptées pour faire face à la récession aux niveaux européen et national ;
- de renouveler l'engagement qu'ils ont pris dans le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et de renforcer les partenariats et les synergies entre les institutions européennes, les partenaires sociaux et la société civile.

Table des matières

1. INTRODUCTION

2. PRINCIPALES EVOLUTIONS

- 2.1. Disparités entre les femmes et les hommes
- 2.2. Évolution de la législation et mesures adoptées

3. DEFIS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- 3.1. Renforcer les synergies entre l'égalité des sexes et l'emploi pour stimuler la relance et une croissance durable
- 3.2. Favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée/familiale tant pour les femmes que pour les hommes

3.3. Promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des sexes

3.4. Prévenir la violence sexiste et lutter contre celle-ci

3.5. Traduire l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en actes et en résultats

4. CONCLUSIONS

- [Télécharger le document complet sur le site de la Commission](#) (pdf 14 pages, 62 ko).

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article1292>